

INSTRUCTION ET EDUCATION AU COLLEGE DE ROCHEFORT

A LA FIN DU SECOND EMPIRE

Après avoir situé le collège de Rochefort dans le système de l'Université impériale, analysé son recrutement et donné un aperçu de ses moyens, nous nous proposons, dans ce second article, de porter notre regard sur l'enseignement lui-même¹.

Instruction et éducation constituaient un tout dans les lycées et collèges. Il s'agissait de donner aux fils des élites sociales, et à ceux qui aspiraient à en faire partie grâce à leurs mérites, des éléments de la Culture désintéressée qui distinguait, mais aussi des bases de compétences qui qualifiaient et des références au respect d'un certain ordre moral et social. L'enseignement secondaire jouait en effet un rôle déterminant de socialisation pour la formation et la reproduction des élites masculines, dans le but de les préparer à leur fonction future d'encadrement d'une société hiérarchisée². Pour cette mission, sans exclure la référence à la religion, il repoussait à la marge l'autorité de l'Eglise et complétait l'éducation familiale dans un jeu d'influences réciproques.

A Rochefort, à la fin du Second Empire, au moment où le régime se libéralisait, les contenus et les méthodes de l'enseignement secondaire, sans être marqués par une originalité particulière, s'adaptaient cependant aux caractéristiques des formations, liées pour l'essentiel à la présence de la Marine dans cette ville provinciale.

Les humanités classiques en question

Les humanités classiques (langues anciennes, explications d'auteurs, discours latin et français) tenaient une place essentielle dans l'enseignement secondaire conduisant au baccalauréat, place déterminante dans le baccalauréat littéraire et encore très importante dans son homologue scientifique créé seulement en 1852³. Le système de la « bifurcation » mis en place à partir de la classe de troisième par le ministre Fortoul en 1853, entraînant la création de deux seules agrégations, l'une de lettres, l'autre de sciences, pour correspondre à cette double voie vers le baccalauréat, soulevait cependant bien des critiques. La bifurcation n'était en effet pas totale, puisque les littéraires continuaient à faire des sciences et les scientifiques des lettres, et des cours communs rassemblaient les deux sections, mais exclusivement littéraires. D'autre part, l'institution d'agrégations généralistes, qui n'étaient plus des concours mais des examens, entraînait une baisse du niveau des professeurs selon les membres des jurys. Victor Duruy, devenu ministre en 1863, avait donc immédiatement repoussé la bifurcation à la classe de seconde et rétabli toutes les agrégations de spécialités. Nous avons évoqué dans le premier article son grand projet de

¹ Sauf précision contraire, toutes les sources et citations proviennent des dossiers des archives municipales de Rochefort (1 R2) notamment des réponses à l'enquête ministérielle de 1864, complétées par le journal local, les *Tablettes des deux Charentes* et les bulletins de l'Association amicale des anciens élèves créée en 1899.

² Voir Antoine Prost : *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Colin, 1968.

³ Auparavant, le baccalauréat scientifique se passait en faculté après l'obtention du baccalauréat littéraire.

substituer à la bifurcation¹, la création, à côté de l'enseignement classique, d'un enseignement moderne sans latin, dit « spécial ». Il n'était cependant pas un adversaire des humanités classiques² mais souhaitait rendre leur enseignement plus productif, en le réservant aux élèves les plus motivés et en l'élaguant d'exercices comme la versification latine rendue facultative, voire en envisageant la disparition du discours latin³. De tels projets constituaient une véritable révolution, qui était loin de faire l'unanimité. L'enquête de Duruy, envoyée à tous les chefs d'établissements en 1864, comportait donc une série de questions - fort orientées - sur l'ensemble de ces sujets, dont les réponses devaient servir au ministre pour justifier ses réformes.

A Rochefort, comme ailleurs sans doute, les professeurs⁴, que le nouveau Principal, M. Roussel, avait consultés pour répondre au questionnaire, étaient partagés sur les questions concernant le caractère facultatif des vers latins, le renvoi du début de l'étude du grec à la classe de troisième et le développement de la composition française.

L'un d'entre eux estimait que rendre facultatif l'exercice de versification latine conduirait à sa disparition et qu'il fallait en conserver l'obligation, en faisant appel à l'autorité de Charles Rollin⁵. Son plus jeune collègue, Festy, professeur de troisième, considérait au contraire, que c'était une perte de temps considérable car « les 3/4 de nos élèves de Rhétorique⁶ ne parviennent, au bout de trois ou quatre ans, qu'à faire de misérables vers » ; il était donc partisan de rendre l'exercice facultatif, sans abandonner l'étude de Virgile ou d'Horace ; il ajoutait à titre de proposition, ce qu'on ne lui demandait pas : « En revanche ne pourrait-on pas introduire dans les classes de lettres l'exercice des vers français ? » en s'appuyant sur l'exemple de nos grands prosateurs et de Cicéron lui-même qui avaient tous débuté par des poésies. Sans se prononcer sur le fond, le Principal avait brièvement conclu dans sa réponse : « Rendre l'exercice facultatif, ce serait le supprimer. »

Il avait cependant fait un peu plus confiance à son jeune collègue⁷ pour d'autres questions sur lesquelles ce dernier lui avait fourni des avis très motivés. M. Festy

¹ Il allait la supprimer totalement en 1864.

² Dans un discours de 1861, s'adressant aux élèves de l'École polonaise de Paris, Duruy développait un plaidoyer en faveur des humanités classiques : « N'oubliez pas cependant que si les sciences font l'ingénieur, le chimiste, le physicien, il y a autre chose de plus précieux à former en vous, l'homme, et que c'est l'honneur des lettres, *litterae humaniores*, de créer cette force immense d'un esprit net et souple, d'une conscience épurée que vous placerez ensuite derrière telle profession qu'il vous plaira de choisir (...) Les ingénieurs sont les rois du monde moderne, j'en conviendrai avec vous, mais le poète qui vous appelle aux concerts harmonieux de la muse, le penseur qui vous fait relever la tête et regarder au ciel : *Os sublime dedit coelumque tueri* ; l'historien qui lui, ne quitte pas la terre, mais vous ouvre les annales du monde et y révèle les fautes du passé pour enseigner comment mieux gouverner le présent, ceux-là aussi, ne les écouteriez-vous pas ? »

³ Il ne fut supprimé des épreuves du baccalauréat qu'en 1880, remplacé par la composition française.

⁴ Ils étaient alors une vingtaine, leur nombre était de 23 en 1866-67, aucun n'était agrégé.

⁵ « Sans répéter ce que dit à ce sujet Rollin dans son excellent *Traité des études*, la composition des vers latins aiguise et développe l'esprit des élèves en les forçant à choisir, avec discernement, les épithètes convenables, épithètes qui, seules, sont le plus souvent tout un tableau. » - Charles Rollin (1641-1741) était encore considéré comme le grand historien moderne de l'Antiquité et un grand pédagogue ; sa défense des vers latins était d'autant plus à retenir que dans son *Traité des études*, il s'était montré un partisan de la généralisation de l'emploi du français pour l'enseignement.

⁶ Suivant la dénomination des Jésuites, on appelait encore les classes de la 6^e à la 4^e, classes de grammaire, celles de 3^e et de 2nde étaient les classes d'humanités, celle de 1^{ère} était la classe de rhétorique.

⁷ Preuve de cette confiance, l'honneur de prononcer le discours de la remise des prix de 1867 lui fut confié ; il avait été promu à la chaire de 2nde.

avait ainsi expliqué qu'il y aurait avantage à développer dans les classes de lettres le thème latin d'imitation, s'appuyant sur « des cahiers d'expressions latines, où un bon élève doit puiser pour les narrations et discours, permettant aussi un fort bon acheminement pour écrire le latin. » Mais le début de l'apprentissage du grec ne perdrait rien à commencer au niveau de la troisième : « Laissez nos élèves se fortifier sur les principes et le génie de ces deux langues (le latin et le français) et en 3^{ème}, ils apprendront plus de grec en 6 mois avec trois leçons par semaine qu'ils n'en ont appris en 3 ou 4 ans dans les classes de grammaire ! » Enfin la composition française était un exercice à encourager¹, d'autant plus que sa forme de base, la narration, faisait partie du programme des classes de Marine.

L'importance des effectifs d'élèves se destinant aux carrières de la Marine pesait en effet fortement en dernière analyse sur les avis et les choix. Il en allait ainsi à propos de la bifurcation. Vu la faiblesse relative de ses effectifs et de ses moyens, le collègue n'avait jamais eu la possibilité de mettre véritablement en place la différenciation des sections. Les élèves littéraires et scientifiques ainsi que les nombreux préparatoires à Navale suivaient souvent les mêmes cours, de sorte que la « bifurcation, mauvaise en elle-même (...), en ce sens qu'elle prétend allier des éléments hétérogènes et faire marcher ensemble des élèves de force inégale (...), l'est surtout pour le collège de Rochefort en raison de sa spécialisation. » En effet, argumentait toujours M. Festy, « si un professeur peut à la rigueur enseigner aux deux sections réunies les éléments de littérature (...), les 3/4 des élèves se destinant à la Marine savent fort bien qu'on ne leur demandera qu'une version latine de la force de la 4^{ème} et une narration française². Il suit de là qu'en Rhétorique, la section des lettres est forcément sacrifiée aux élèves de Marine. Comme on ne peut pas imposer le discours français à ces derniers, on n'y fait que des narrations ou à peu près. »

Le Principal n'alla pas jusqu'à faire l'aveu que l'on cultivait aussi peu les discours latin et français, fleurons de l'enseignement classique, en Rhétorique dans son collège, d'autant que le professeur de la classe avait dit le contraire ; il se contenta donc de répondre au ministre qu'il y avait effectivement un grave inconvénient à mêler les élèves du classique et les préparatoires aux Ecoles du gouvernement, inconvénient qui pourrait être résolu par la création d'une chaire spéciale de littérature française pour ces derniers³.

¹ « Il offre en général de l'attrait aux élèves d'humanités. Plusieurs y réussissent. L'exposé d'un fait avec les circonstances étant ce qu'il y a de plus facile, c'est par la narration qu'il faut commencer. Les dialogues qu'elle peut renfermer sont une excellente préparation aux discours de la Rhétorique. »

² Les matières du concours à Navale étaient les mathématiques, la physique-chimie, la version latine, la narration française et l'anglais.

³ La demande de deux chaires fut reprise par la municipalité et satisfaite en 1866.

A chacun selon ses aptitudes

Mais les arguments suprêmes furent formulés par le professeur Maria dans son discours de la remise des prix du 10 août 1864. Cet exercice de style, aussi convenu que recherché et surveillé¹, avait été confié au professeur de philosophie, discipline dont le ministre venait de rétablir l'agrégation, en favorisant à nouveau, au grand dam de Mgr Dupanloup², l'enseignement de l'éclectisme de Victor Cousin³.

Dans sa brillante péroraison, intégralement reproduite dans le journal local *Les Tablettes des deux Charentes*, le professeur sut développer de façon personnelle une dialectique qui ménageait les autorités, aussi bien civiles que religieuses, tout en étant de nature à trouver quelque écho chez des parents appartenant aux différentes strates de la bourgeoisie locale, attentifs surtout à leurs intérêts et à la future situation sociale de leur progéniture. L'objectif principal était de souligner l'intérêt des réformes envisagées par le ministre, visant à créer notamment un enseignement moderne « spécial ». Une telle orientation correspondait à une morale moderne de l'utilité et du mérite, ne portant cependant pas atteinte à la croyance en Dieu, et qu'il convenait de répandre dans un pays développé, assoiffé d'équité et de progrès⁴. Il ne s'agissait pas pour ce professeur, produit lui-même de l'enseignement classique, de récuser la haute valeur des langues anciennes mais de réserver leur apprentissage à un petit nombre, disposant des aptitudes pour en bénéficier et surtout du temps pour s'y consacrer⁵. Au reste, ajoutait-il, « ce n'est peut-être pas tout à fait sans raison, qu'on prétend que le commerce des auteurs classiques fait perdre aux gens le sentiment des réalités de la vie. »⁶

Cet élitisme ne relevait cependant pas d'une conception aristocratique de la société. Tout au contraire, *A chacun selon son mérite, c'est-à-dire selon ses œuvres*, constituait pour M. Maria, épris des philosophes du XVIII^e et des Lumières, le principe régulateur d'une « société vraiment libérale et démocratique ». Le système d'enseignement devait donc offrir à un plus grand nombre, une plus grande diversité

¹ La désignation du professeur devait être approuvée par le recteur ainsi que le texte du discours transmis préalablement, puis à nouveau transmis tel qu'il avait été prononcé (courriers de l'IA en mai et juillet 1867).

² Vigoureux défenseur de l'enseignement libre catholique et adversaire de V. Duruy.

³ V. Cousin (1792-1867), créateur de l'agrégation de philosophie, père de cet enseignement dans le secondaire moderne.

⁴ « Notre siècle désire ardemment, veut fermement l'amélioration de ses affaires, et cette tendance a son contre-coup dans notre système d'instruction qui domine tout progrès (...) Ce qui signifie qu'à notre époque, où, Dieu merci, ce n'est pas le petit nombre mais la multitude qui veut être instruite, ce vieil enseignement classique, si généreux et si fortifiant quand il est bien digéré, c'est-à-dire quand il est distribué à des intelligences que leurs aptitudes et leur vocation déterminent à y consacrer de longues années, ne porte, en effet, aucun profit à cette foule de jeunes gens merveilleusement doués, peut-être, mais pour autre chose, auxquels, d'ailleurs, le temps qui est de l'argent, fait défaut ; qui ont besoin, non qu'on les retienne dix ans à converser avec les Grecs et les Latins, mais qu'on leur apprenne rapidement à faire leurs affaires de vivants, c'est-à-dire qu'on leur donne des connaissances dont ils puissent trouver immédiatement un emploi efficace. »

⁵ « Les langues anciennes, Messieurs, qui contiennent le fonds le plus riche d'idées véritablement humaines, sont en effet la base et la condition de toute haute culture, et c'est avec elles, que l'esprit, en même temps qu'il s'approprie la sève cachée sous les mots, acquiert la souplesse, la force, l'étendue. C'est par elles seules enfin, qu'il est initié aux délicatesses de notre langue nationale et à l'intelligence approfondie de ses chefs-d'œuvre. »

⁶ « Lorsqu'on explique Hésiode ou Ovide, par exemple, faut-il leur (les élèves) laisser croire que l'âge d'or de l'innocence, de la décence et de la douceur des mœurs est derrière nous, c'est-à-dire aux temps où les premiers hommes nus, grossiers, violents, se ruaient sur les glands pour assouvir leur faim et se disputaient entre eux comme des chiens dévorants des lambeaux de chair pantelante ? » (...) « ... des champs devenus fertiles, le laboureur dans l'abondance et la joie ; (...) Cérès couronnée d'épines, Pan avec sa flûte et son cortège obligé de nymphes et de satyres : ce sont là les chimères d'une imagination qui s'enchantent elle-même. »

correspondant aux aptitudes des enfants¹, permettant à la complémentarité sociale de s'exercer, comme « chaque ressort qui a sa place et son but dans une machine » et qui « est également indispensable à son fonctionnement. » Depuis l'Antiquité, poursuivait le maître, on a trop longtemps dédaigné le travail, le corps par rapport à l'esprit ; « on y voit la source de ce dédain que nous avons pour certaines études plus modestes, pour certaines branches de l'industrie utiles cependant, que dis-je ? indispensables à la vie. Or toute culture donnée à un esprit qui la choisit librement, suivant ses aptitudes et sa vocation, n'est-elle pas libérale ? Est-il une seule forme de la recherche du savoir qui ne soit une émancipation et qui ne tende à nous rendre maîtres et du monde et de nous-mêmes ? »

Et il poursuivait, justifiant et grandissant le choix que les meilleurs élèves des "cours de français" avaient fait de préparer l'entrée à l'École des Arts et Métiers d'Angers ou des écoles de mécaniciens de la Marine : « Il n'y a pas même en effet, Messieurs, comme on le croit généralement, un travail du corps et un travail de l'esprit, des *arts* et des *métiers*. Surtout au degré de perfectionnement où les voilà aujourd'hui parvenus, tous les métiers sont des arts, et il n'y a au monde qu'un seul ouvrier, c'est l'esprit. »

Place à la modernité

Les objectifs de la politique éducative de Victor Duruy avaient donc parfaitement été compris et défendus par le professeur de philosophie, qui termina son discours en élevant un véritable monument à la gloire de l'économie politique, dont il savait que l'Empereur lui-même était un ardent défenseur. « Son objet, c'est la recherche des voies les plus naturelles et les plus sûres de satisfaire et accorder les intérêts humains (...) La philosophie doit donner la main à cette science, née d'ailleurs dans son giron et à laquelle elle tient comme l'âme tient au corps. Toutes deux se meuvent sur des lignes que le Père de l'harmonie du monde n'a pas pu faire parallèles : celles du juste et celles de l'utile. »

A l'heure où la France était invitée à prendre toute sa place dans la grande compétition entre les grandes nations dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des transports, tout en développant encore son capital de rayonnement universel par la langue, la pensée et les arts, mais aussi sa diplomatie et ses armes, l'Université était investie d'une responsabilité déterminante, celle « d'un accord devenu nécessaire entre études littéraires, qui font l'ornement d'un pays et les vérités économiques qui en font la puissance et la grandeur. »

Cela voulait dire concrètement qu'il fallait développer l'enseignement des sciences expérimentales, celui des langues vivantes et dépoussiérer celui de l'histoire, « qui a mieux à faire que raconter des intrigues de cour et à décrire des batailles, mais qui doit pénétrer dans la vie intime et le secret des ménages des sociétés (...) et expliquer les causes par lesquelles elles s'enrichissent ou s'appauvrissent, grandissent ou déclinent. »

On doute que ce dernier conseil ait été réellement suivi dans la pratique. Le Principal s'était contenté de répondre au questionnaire que l'enseignement de l'histoire

¹ « Il paraît cependant aisé de comprendre que l'amour de l'égalité, dont nous sommes si épris, n'exige pas que tout le monde fasse ses classes et que tous les esprits soient jetés dans le même moule, mais que chacun puisse faire les classes qu'il est précisément apte à faire et dont il doit tirer un parti avantageux à lui-même et aux autres. »

« était irréprochable » mais concédait qu'il donnait « des résultats peu satisfaisants », lorsqu'il était confié aux professeurs de latinité dans les classes de grammaire. Il confirmait que l'apprentissage de la géographie était bien lié à celui de l'histoire et s'appuyait sur des cartes « au tableau noir » mais n'avait pas répondu à la question demandant si tous les élèves disposaient d'un atlas.

L'invitation à développer l'enseignement des sciences expérimentales avait été appuyée par le professeur de physique, qui avait établi une longue liste des matériels nécessaires pour son laboratoire, liste transmise, après avoir été réduite, au maire et au ministère afin d'obtenir une subvention¹.

C'est sur l'enseignement des langues vivantes étrangères, que le ministre était particulièrement curieux, sachant très bien qu'il était défectueux et mal adapté à une pratique de la conversation, nécessaire au développement du commerce, comme à celui de la puissance militaire du pays. Le Principal répondit que les élèves étaient classés par « degré d'avancement sans nul égard aux cadres classiques », la plupart des élèves des cours de lettres ayant renoncé à l'étude des langues vivantes absentes des épreuves du baccalauréat ; il y avait trois niveaux, à partir de la 5^e, la classe de 6^e devant être concernée l'année suivante ; sur 11 élèves qui suivaient le 1^{er} cours d'anglais, 8 étaient en état de tenir une conversation suivie. Quant à l'allemand, seule autre langue enseignée au collège, en raison de son caractère recommandé pour présenter le concours de St-Cyr, il avait très peu d'élèves et donnait peu de résultats, au point que le Principal se demandait s'il fallait le maintenir.

Trois ans plus tard, pour juger des progrès et sans doute aussi obtenir des réponses plus sincères des chefs d'établissement, le ministre envoya un nouveau questionnaire en juin 1867. Le Principal, s'appuyant sur des états nominatifs de son professeur d'anglais, fut amené à dresser un bilan encore moins flatteur : au mieux, quelques élèves des classes supérieures de Marine étaient capables de participer très passablement à une conversation, la plupart faisaient médiocrement des courtes phrases, certains en étaient même tout à fait incapables².

Libéralisation de la pédagogie et assouplissement de la discipline

Victor Duruy ne souhaitait pas seulement moderniser les contenus, il voulait aussi transformer la pédagogie, afin que la réflexion personnelle de l'élève soit favorisée, assouplir la discipline, de sorte que l'une et l'autre concourent à l'apprentissage de la responsabilité. Ces sujets ne faisaient pas non plus l'unanimité dans le corps professoral, semble-t-il, mais le Principal répondit au ministre sans en référer à ses professeurs : c'était lui le seul véritable responsable de la discipline et de la pédagogie.

A la question sur l'observation « de la règle qui consiste à ne point réunir plus de 25 élèves sous un même maître et dans un même quartier », M. Roussel répondit

¹ Lettre du Principal au maire du 21/2/1864, se plaignant de l'état déplorable du cabinet de physique et demandant 1500 à 2000 F, accompagnée de la liste des objets nécessaires. Lettre du ministre au maire du 2/5/1864, heureux de lui annoncer une subvention de l'Etat pour le cabinet de physique de 500 F en lui demandant que la Ville fasse également un effort financier.

² - 1^e cours de marine : sur 15 élèves, 7 peuvent parler très passablement, 4 médiocrement...

- 2^e cours de marine : sur 8 élèves 3 parlent plus ou moins bien, 4 médiocrement, 1 nullement

- 3^e cours : sur 16 élèves, 6 sont capables de faire des petites phrases, 5 les font passablement et 5 médiocrement.

- il y a aussi deux cours de semi-débutants et de débutants en 4^e-5^e et en 6^e

qu'il y avait « en général entre 25 et 30 élèves sous un même maître », que ce nombre oscillait entre 20 et 30 dans les classes élémentaires et qu'à ce niveau, « il serait préférable de couper en deux la classe de deux heures par une récréation d'un quart d'heure plutôt que faire 3 séances d'1h 20 par jour. »

A propos de l'appel à la compréhension et au raisonnement des élèves, il répondit évidemment par l'affirmative¹, ajoutant que « dans les classes inférieures, les élèves ont une fois par semaine à rendre compte par écrit d'une fable, anecdote ou récit qui leur a été raconté par le professeur. » Mais il insistait plus sur le contrôle de la régularité du travail et des contrôles que sur l'ouverture des méthodes pédagogiques².

La lecture privée était bien sûr encouragée mais seulement « pendant des heures réservées, durant les études du jeudi après-midi et du soir » ; pour cela, le Principal se félicitait que son collègue dispose d'une bibliothèque de 948 volumes et il se disait toujours favorable au maintien de la loi du 15 mars 1850 concernant les prescriptions des livres car « il est à mes yeux de beaucoup préférable au régime du veto prononcé contre les mauvais livres, qui laisse aux faibles et aux médiocres la possibilité d'être introduits. » L'accent avait tellement été mis durant la première partie du régime impérial sur la surveillance des livres, ce qui se retrouvait encore dans les directives très précises de la hiérarchie sur le choix des livres de classe et des prix, que le Principal voulait prouver le zèle qui l'animait, afin de préserver les élèves des mauvaises lectures et donc des mauvaises idées. Il veillait d'ailleurs au grain : « Les pupitres et livres personnels des élèves sont fréquemment visités. Aucune lettre n'est reçue au collège par un élève, à moins qu'elle ne soit signée sur l'enveloppe d'une personne connue de l'administration... Il a été saisi depuis la rentrée entre les mains de nos élèves 66 ouvrages étrangers aux études. Tous ouvrages plus ou moins frivoles mais non mauvais à bien peu d'exception près. »

Le zèle du Principal ne semble pas lui avoir fait comprendre cependant le sens des questions ministérielles sur la discipline. Pour prouver son effort « de restaurer la discipline, qui en avait bien besoin »³, M. Roussel égrenait un compte édifiant de toutes les punitions⁴. Il fut donc tout étonné de recevoir un peu plus tard une lettre de reproches du Recteur : « Je remarque trop souvent dans les rapports hebdomadaires, à l'article discipline, la mention d'élèves au séquestre⁵, pour y faire des pensums, à l'occasion de fautes dont la gravité ne me paraît pas exiger l'emploi de ce remède

¹ « Veille-t-on à la récitation convenable des leçons, autrement que par monosyllabes ? - Oui, et dès les basses classes. » ; « Les leçons apprises par cœur ont-elles une variété suffisante en faits, idées et formes littéraires ? Prend-on soin qu'elles soient comprises et de faire raisonner les élèves ? - Les leçons sont expliquées aux élèves avant qu'elles ne soient apprises.

² « Les compositions sont scrupuleusement corrigées et on en rend compte aux élèves, elles sont remises chaque semaine par le Principal. Les devoirs qui n'ont pas pu être corrigés en classe doivent être examinés par les professeurs pour que les élèves puissent penser que leur devoir a été corrigé. » Précisons que les chefs d'établissement devaient envoyer régulièrement au recteur, via l'inspecteur d'académie, la liste des compositions et des correcteurs, et faire un rapport hebdomadaire sur la vie de leur collègue ou lycée.

³ M. Laigniel, dans son *Histoire du collège et du lycée* de 1908, ne partageait pas du tout cette critique implicite des méthodes de son prédécesseur, M. Toutain, qu'il trouvait au contraire justes et efficaces (p. 25-26).

⁴ « Les punitions pour le moment se sont multipliées et sont nombreuses. Je n'ai pu tenir le compte au juste du nombre d'élèves mis en séquestre mais on peut l'évaluer à 2 par semaine, soit 48 à 50 pour les 6 premiers mois de 1864. Le nombre d'élèves privés de sortie est en moyenne de 20 pour chaque sortie, soit 80 par mois et 480 pour les 6 premiers mois de 1864. »

⁵ Les élèves étaient enfermés du matin au soir dans une véritable cellule, réduits au pain et à l'eau, pour y faire des pensums.

extrême. Les inconvénients de cette pratique, au point de vue de la santé et de la moralité de l'enfant, sont trop frappants, pour que j'aie besoin d'insister auprès de vous sur la nécessité d'y mettre un terme...»¹ De plus en plus, les parents se plaignaient en effet de la sévérité de la discipline contre laquelle se rebellaient parfois les plus grands élèves. Pourtant, le Principal restait convaincu qu'il ne fallait pas laisser la bride sur le cou aux collégiens, surtout à l'âge de l'adolescence, que l'institution de sergents ou caporaux parmi les grands ne pouvait pas produire de bons effets, que l'internat restait le meilleur régime et que l'externat surveillé « devrait être complètement supprimé ».

Hygiène, morale et gymnastique

L'hygiène fut une préoccupation tout à fait importante des pouvoirs publics et des classes dominantes au XIX^e ; il fallait non seulement se prémunir des épidémies et conserver la santé mais aussi discipliner les comportements, la façon de se tenir, éduquer les corps. Le propre et le sale, le miasme et le parfum traçaient des frontières sociales sensibles. L'hygiène rejoignait la morale - aux plans individuel, collectif, social - et relevait donc de l'éducation.

Le Principal répondit au ministre qu'il n'existait pas de commission d'hygiène au collège. Or un peu plus d'un an après, le Sous-Préfet visita l'établissement, en tant que président du bureau d'administration et fut stupéfié de trouver un enfant malade au dortoir, car il y avait déjà un élève à l'infirmerie atteint par la rougeole. Le représentant de l'Etat conclut donc à la nécessité de prévoir d'urgence deux pièces dans l'infirmerie afin de pouvoir isoler les malades contagieux. L'architecte de la Ville élaborait un plan réduisant l'infirmerie de 5 à 3 lits et créant à partir de la lingerie voisine une seconde chambre de 3 lits. Ce qui souleva l'ire du Principal, moins pour des précautions prophylactiques vis à vis des épidémies que du désordre².

M. Roussel fut désolé de répondre que la gymnastique n'était pas pratiquée dans son collège car « Nous n'avons pas encore de gymnase mais j'espère que nous ne tarderons pas à l'établir³. Dans ce cas, il conviendrait, je crois, de rendre l'exercice obligatoire, sauf les exceptions qui pourraient être demandées par le médecin de l'établissement. » Faute de mieux, l'exercice physique résidait dans les promenades obligatoires, le jeudi de 1h à 4h 30 et le dimanche de 2h 30 à 4h 30. Dans sa réponse, le Principal manifestait à nouveau son obsession de la discipline, en ajou-

¹ Lettre du 17/2/1865, assortie d'un rappel au règlement du 7/4/1864 et à la circulaire ministérielle. Un peu avant ou après, la punition de l'élève Mousnier est tout à fait exemplaire de la discipline : le surveillant général fit un long rapport de 6 p. relatant les divers épisodes des effronteries de cet élève, surpris en train de bavarder et de sourire durant la composition d'instruction religieuse. Le SG lui demanda à voix basse pour quelle raison il souriait, l'élève lui répondit à voix haute : « Qu'est-ce que vous dites ? » troublant ainsi la sérénité de la composition. Il fut privé de sortie. Le SG trouvant son attitude impertinente décida de le punir pour les vacances de Pâques. L'élève se rebiffa, car le SG lui avait promis de reporter la punition et répliqua qu'il ne la ferait pas...Le rapport fut transmis au Recteur par le principal, le Recteur accusa réception en approuvant que l'élève fût puni mais ajouta : « vous feriez bien de recommander à ce fonctionnaire de ne pas agir d'une manière trop prompte dans les rapports avec les élèves ».

² Il écrivit au maire : « Le passage forcé par la lingerie n'est pas souhaitable. Beaucoup de nos élèves internes sont de Rochefort. Il en résulte que très souvent des mères, des bonnes sont à la lingerie soit pour y apporter, soit pour emporter des effets. Conséquemment, les enfants qui seront à l'infirmerie, sans être alités, auront une raison pour être en contact constant avec des personnes de la lingerie, étrangères, ouvrières ou employées, de là des abus de toute espèce ».

³ Le gymnase ne vit le jour qu'en 1869-1870, édifié dans la 2^e cour qui avait été créée en 1866 dans les anciens jardins du collège.

tant : « Une faute grave a été commise à la promenade du dimanche 14/2/1864 ; une partie des élèves de la 1^{ère} division se sont mis à chanter et à frapper du pied sur la route malgré la défense de leurs maîtres. J'ai adressé un rapport spécial à M. Le Recteur... ». Cette obsession rejoignait celle de l'accident dans sa réponse suivante : « Les cours de danse et d'escrime sont exactement surveillés comme les cours d'équitation. Il n'y a pas d'école de natation à Rochefort car il n'y a aucun endroit où l'on puisse apprendre à nager sans danger. » Et il ne comprit rien à la suggestion ministérielle d'introduire parmi les exercices physiques des travaux manuels : « Je ne vois pas trop quels travaux manuels on pourrait organiser, le local nous manque d'ailleurs complètement. » L'essentiel pour lui était que l'ordre règne dans son collège et que les élèves soient occupés et surveillés du matin au soir, tous levés à 5h 30 l'hiver et 5h l'été, les petits se couchant à 7h 30 l'hiver et 8h 30 ou 8h 45 l'été, les grands à 8h 45 l'hiver et 9h 30 l'été. On comprend l'impatience des élèves à retrouver un peu de liberté aux grandes vacances qui ne commençaient qu'à la fin de la première semaine d'août pour se terminer la première semaine d'octobre¹.

Le contrôle de l'institution

Les idées libérales du ministre ne doivent cependant pas laisser penser que le régime souhaitait laisser la bride sur le cou aux élèves, encore moins aux fonctionnaires.

En libéralisant le régime et en demandant à la Papauté de renoncer à sa souveraineté temporelle sur Rome, l'Empereur avait perdu une part du soutien du parti catholique. Pourtant, il n'était pas question d'afficher cette brouille entre le Trône et l'Autel ; la religion devait rester une base de la morale et l'Eglise un relais fondamental de l'obéissance, sans pourtant lui donner les moyens de contrôler l'Université.

Aux questions ministérielles sur l'enseignement religieux, le Principal répondit qu'il était assuré régulièrement, gradué en trois cours : de la classe de philosophie à celle de seconde, de la classe de 3^e à celle de 5^e, de la classe de 6^e à celle de 8^e (catéchisme) ; lui-même assistait régulièrement aux conférences religieuses et aux exercices mais l'enseignement n'était pas inspecté par les délégués de l'évêque. En revanche, que Sa Grandeur, Mgr Aufort, se déplace à Rochefort au mois de juin 1867 et le Principal était invité promptement par l'Inspecteur d'académie « à permettre l'assistance des élèves internes à cette cérémonie » et à prendre « toute disposition pour lui rendre les honneurs qui lui sont dus » lors de sa visite du collège². Les professeurs étaient également invités de manière pressante à assister chaque année au *Te deum* du 15 août lors de la fête de l'Empereur.

Mais le ministère de l'Instruction publique ne laissait pas à l'Eglise seule l'initiative d'organiser des bonnes actions de solidarité nationale. Ainsi en octobre 1866, Duruy demanda t-il d'organiser des collectes dans les établissements pour venir en aide aux victimes des inondations catastrophiques du Sud Ouest et l'I.A. exigea qu'on lui remette rapidement les fonds.

¹ Prétextant le développement des maladies durant l'été dans la ville, les parents avaient longtemps demandé de reporter la rentrée de deux à trois semaines, ce que les recteurs avaient toujours refusé sous le Second Empire.

² L'I.A. ajoutait dans un PS : « je vous demande de m'adresser le plus rapidement possible un rapport spécial sur cette réception. »

La compétition avec l'Église dans le domaine éducatif était devenue par ailleurs une des justifications de l'exigence de conduite irréprochable pour les professeurs et maîtres d'études¹. Mais ce n'était pas la seule raison : l'État devait disposer de tous les moyens de contrôle sur ceux qu'ils avaient chargés de la mission de l'éducation : les chefs d'établissements étaient donc invités à mettre en face de chaque fonctionnaire « les notes les plus consciencieuses concernant : la santé, le caractère, les principes, la conduite, la tenue, le travail, l'exactitude, le zèle, les relations, les habitudes, l'élocution, l'instruction, l'aptitude et les succès (...) et de formuler un avis sur leurs demandes. » Ce dont s'acquittait avec un zèle tout particulier M. Rousset qui, lui même, était contrôlé dans tous ses actes : les comptes de son collège étaient épluchés au centime près, quelques jours de retard dans son rapport hebdomadaire lui valait une lettre de rappel, sa liste des prix était scrutée bien qu'il eût pris garde de faire d'emblée les bons choix². Pour s'assurer la bienveillance de ses supérieurs, le Principal ne manquait à aucun de ses devoirs et prit ainsi l'initiative de prévenir le Recteur, qui n'en avait pas été informé, de la venue à Rochefort après le 15 août 1867, d'un enfant du pays, l'Amiral Rigault de Genouilly, ministre de la Marine et des colonies, conquérant de Saïgon, élu récemment conseiller général et président du Conseil général de Charente-Inférieure³.

M. Rousset était donc plutôt bien vu de sa hiérarchie académique, de sorte qu'il était informé à l'avance de la venue des inspecteurs⁴. De telles marques d'estime mesurée ne poussaient cependant pas le recteur à faire totale confiance aux chefs d'établissement pour le recrutement des maîtres d'études et maîtres répétiteurs⁵, dont le niveau de compétences et la moralité laissaient parfois à désirer, alors qu'ils étaient les jeunes adultes le plus souvent au contact des élèves. Le Recteur demanda donc à la rentrée 1866 que toutes les candidatures à ces fonctions lui soient adressées, afin que soit constitué sur chaque candidat un dossier, où figureraient tous les renseignements souhaitables sur la conduite, les antécédents... La liste de ces candidatures serait communiquée à tous les chefs d'établissement qui en feraient la demande et une liberté entière de choix leur serait accordée pour choisir, dans cette

¹ Le recteur rappela en 1866 l'interdiction aux fonctionnaires du corps enseignant de fréquenter les cafés, conformément à la C. m. du 31/12/1850 ; il ajoutait son commentaire : « Le salut des établissements publics, en présence de la concurrence active provoquée par la liberté de l'enseignement, dépend en grande partie de la conduite honorable, de la bonne tenue, de l'esprit de corps des fonctionnaires (...) Le devoir du fonctionnaire se trouve intimement lié à son intérêt personnel. La décadence et par suite la chute d'un établissement public ne peut que lui être défavorable. »

² Ainsi la liste de 1867 comportait-elle dans le classement de tête : Le génie du christianisme, Itinéraire de Paris et Jérusalem, Etudes historiques, Leçons de la nature, Œuvres de Bernardin de St Pierre, Gloire poétique de la France, Les princes de l'Art... Bien que le recteur et l'I.A. aient trouvé ces choix judicieux, celui-ci avait ajouté : « le Recteur demande de recommander d'ajouter la *Traduction en vers des Odes d'Horace* par Anquetil et les *Conférences scientifiques et littéraires faites par MM les professeurs des facultés de Poitiers* ; de mon côté, je vous prie de ne pas oublier *Les récréations dramatiques* par J.F. Revel, ancien chef d'établissement à La Rochelle. Un beau petit livre agréable pour les enfants de 6^e-7^e (...) Le fils de l'auteur vit dans un état voisin de la misère et ce serait faire une bonne oeuvre que d'acheter ce livre. »

³ M. Rousset fut remercié chaleureusement par le recteur qui put faire devant l'amiral un discours au collège, qui « par sa bonne direction et la force de ses études, fournit chaque année un si grand nombre d'officiers à la Marine. » (C-r. dans *Les Tablettes des deux Charentes*)

⁴ Lettre de l'I.A. au principal du 4/12/1867 : « Mon collègue d'Angoulême m'informe que le Recteur l'a chargé d'inspecter le collège de Rochefort au point de vue scientifique. Y a-t-il parmi vos professeurs un qui doit être l'objet de son attention spéciale ? Parlez et taisez-vous ! »

⁵ C'est-à-dire les surveillants et les maîtres chargés du suivi des devoirs et leçons et pouvant prendre part aux répétitions, conférences, remplacement des professeurs.

liste et elle seule, de recruter de nouveaux maîtres. L'année suivante, le Recteur ajouta que désormais, aucun maître d'études ne pourrait être employé à titre provisoire, sans son autorisation, pour une durée supérieure à un mois.

Ces contrôles en cascade de tous les acteurs, du ministre vers les enseignants puis les élèves, restaient conformes aux objectifs de la politique définie par Fortoul en 1854-1855 à la suite de sa grande enquête de 1853 : piliers ou futurs piliers de l'ordre social, enseignants et enseignés devaient se conformer à l'obligation d'obéissance¹. Pourtant à la fin du Second Empire, un vent de libéralisation soufflait, ressenti y compris à Rochefort, mettant de plus en plus l'accent sur la responsabilité, afin de fortifier et rendre efficace cette morale que la République bourgeoise fit sienne et que le professeur Maria s'était attaché à décrire :

« Elle est donc plus moralisatrice et plus vraie, la doctrine qui enseigne que l'utile est une conséquence de l'honnête, et l'honnête le chemin le plus court pour arriver à l'utile ; que, dans les temps paisibles et les sociétés sagement réglées, la richesse est le fruit du travail, de l'ordre, de l'économie ; qu'ainsi la considération qui s'attache à la fortune n'est pas toujours une erreur ; que la prudence, c'est-à-dire l'instruction, les lumières, la vigilance et la prévoyance ; le courage, c'est-à-dire l'énergie qui produit et soutient l'effort ; la tempérance, c'est-à-dire la modération des désirs et des plaisirs, l'épargne et l'empire sur soi ; la justice enfin, c'est-à-dire la probité, l'intégrité, le respect des droits d'autrui qui inspire à autrui le respect des nôtres, ne sont pas seulement des vertus estimables mais encore des vertus économiques, et si j'osais parler ainsi, des *valeurs*. »

Conclusion : une lente imprégnation

Qu'avaient retenu de leur passage au collège ceux qui l'avaient fréquenté sous le Second Empire, quarante ou cinquante après ? Presque tous les anciens élèves se souvenaient combien la discipline avait été douloureuse parfois et combien ils avaient sué en ânonnant leurs leçons de latin et de grec, même les meilleurs. Le second président de leur amicale, Friocourt, commissaire général de la marine en retraite, évoquait en 1904 cette « horreur du latin, qu'on nous avait présenté cependant sous la forme charmante de *Rosa*, mais dont nous avons de suite senti les épines ». Le grand explorateur Trivier racontait en 1907 comment le surnom de « Taco » lui avait été donné par ses camarades et lui était resté : pressé par son professeur de donner le présent indicatif du verbe *tacere*, il avait répondu « *taco* », soulevant l'hilarité générale². Pierre Loti lui-même confessait dans le *Roman d'un enfant*³ la véritable haine que lui avait inspirée son professeur, le « Grand Singe », qui lui avait rendu *Illiade* odieuse avec « ses analyses, les pensums, les récitations de perroquet »... et qui le punissait en le traitant de « petit-sucré ».

Pourtant les mêmes, anciens officiers de la Marine, médecins, pharmaciens, avocats, commerçants, propriétaires, chefs d'établissements et professeurs... avaient applaudi sincèrement le discours de M. Ardouin, médecin principal en retraite, le distingué président de l'association amicale des anciens élèves de création toute récente, qui s'exclamait en 1901: « Faire ses humanités ! mot profond et juste !

¹ Voir J.C. Caron : « Gouverner et sanctionner les jeunes élites », in *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*, INRP, 2005

² La forme correcte est *taceo* (Bulletin de l'association des anciens élèves, 1907, p. 14-15).

³ Chap. LII et LXV

N'est-ce pas la culture de l'esprit qui fait un homme, qui le détache de ce qui reste animal en nous, et lui fait envisager la vie comme un acte régi pour le devoir et ennobli d'idéal. » S'adressant à ses anciens condisciples, il leur avait rappelé: « Nous avons tous reçu cette instruction première, qui de bonne heure ouvre et façonne l'esprit ; nous avons un fonds commun de connaissances ; nous avons appris les mêmes choses et expliqué les mêmes auteurs ; nous avons été façonnés sur le même modèle par l'Université, *Alma mater* (...) Nous sommes donc faits pour nous entendre (...) » Quelle meilleure définition de la représentation, par un membre éminent de l'élite locale, de cette culture acquise, ressentie par tous les anciens élèves comme un fonds commun qui les distinguait et les rendait également aptes à assumer les responsabilités sociales ! C'était la reconnaissance de l'efficacité de l'éducation reçue au collège.

Une éducation qui n'effaçait sans doute pas toutes les barrières entre anciens condisciples mais qui les unissait et permettait aux professeurs de se sentir les égaux des plus riches et plus en vue dans la société, comme le suggérait en 1907 M. Perdrigeat, professeur du lycée, fils du professeur premier économiste du collège, dans son discours de président de l'amicale des anciens élèves, avec une modeste empreinte d'une satisfaction non dissimulée : « Je me demandais s'il me serait possible, vu ma modeste situation sociale, et peut-être mon inexpérience, et peut-être encore le cercle étroit de mes relations, d'être digne et vraiment utile successeur de distingués et honorables et honorés présidents (...) ». Et, en rappelant le souvenir de son père et de ses collègues, il pérorait sur la mission enseignante en tressant des couronnes de lauriers « à ces maîtres vénérés que Cicéron eût appelé "*Viros bonos docendi peritos*, hommes de bien, habiles dans l'art d'instruire" (...), qui nous ont faits ce que nous sommes, en développant dans nos cœurs ce qui faisait battre les leurs et inspirait leur enseignement : l'amour du vrai, du beau et du bien ! »

De telles conceptions de l'enseignement secondaire allaient encore durablement influencer les représentations des professeurs comme des parents, pendant au moins un demi-siècle.

Alain Dalançon